

n° 2

Conseil Municipal de Lille

Réunion du 20 Février 1975

Compte rendu

(adopté à la séance du 9 Mai 1975)

La séance est ouverte à 17 h 30, sous la présidence de M. Pierre MAUROY, Maire de la Ville de Lille.

M. LE MAIRE — Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la séance et demande à M. COLICHE, Secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Auparavant, je dois vous dire que j'ai reçu les excuses de M. Augustin LAURENT, absent de Lille, de M. le Bâtonnier LEVY, qui ne peut assister à cette réunion, de M. SIROT qui doit arriver plus tard et de M. IBLED qui est en mission pour l'étude de la télé-distribution, une affaire dont nous reparlerons plus tard !

M. COLICHE — Je vais procéder à l'appel des membres du Conseil.

Sont présents : MM. ALLARD, BESNIER, BOCHNER, M^{lle} BOUCHEZ, MM. BOUTILLEUX, BRIFFAUT, BURIE, M^{me} CACHEUX-HABIGAND, MM. CAILLIAU, CAMELOT, CATESSON, CHOQUEL, COLICHE, DASSONVILLE, M^{mes} DEBAENE, DE MEY, MM. DERIEPPE, DERNONCOURT, DURIER, FRISON, HENAU, HUET, M^{me} LASSON, MM. LUSSIEZ, MATRAU, MAUROY, MIGLOS, MOLLET, ROMBAUT, SIROT, THIEFFRY, M^{me} VANEUFVILLE, M. WAVRANT.

Sont excusés : MM. IBLED, LAURENT, LEFEVRE, LEVY.

M. LE MAIRE — Mesdames, Messieurs, nous allons passer à l'examen de l'ordre du jour.

Le 3 mars prochain, l'Assemblée municipale, réunie en séance plénière, examinera un certain nombre de documents et rapports, notamment celui ayant trait au budget de la ville de Lille qui sera la pièce maîtresse de cette soirée !

Toutefois, j'ai pensé qu'il n'était pas concevable de voter ce budget sans avoir, au préalable, au cours d'une séance exceptionnelle d'information de l'Assemblée communale, débattu des incidences directes sur le budget de la crise internatio-

nale, européenne et française qui sévit actuellement. Nous avons pensé qu'il n'était pas davantage possible de voter le budget de la Ville, sans tenir compte de ce que l'on nous impose depuis de longues années, c'est-à-dire un état délabré des finances locales et en tous cas, une très mauvaise répartition des ressources entre l'Etat et les collectivités locales. Nous avons, certes, l'habitude d'entendre ce refrain qui n'apporte pas en lui-même une solution ! Le problème n'est pas de nous plaindre, mais reconnaissons que l'Etat nous fait supporter des charges sans cesse grandissantes. Le problème est, au contraire, de demander aux Pouvoirs publics davantage de Responsabilité et d'Autorité ! Cela suppose davantage de moyens ! Il n'est pas possible, pour l'Etat, de laisser aux représentants des Villes, c'est-à-dire à Vous, le soin d'être ses percepteurs ! Non, nous ne sommes pas « l'Assistante sociale » d'une Politique Economique défailante !

Les représentants des villes auront davantage d'Autorité et de Responsabilité, à la condition de leur octroyer davantage de ressources ; pour les obtenir, il faut que légitimement une partie des impositions nationales revienne aux Villes, aux Départements et aux Régions.

Voilà le cadre de notre discussion d'aujourd'hui !

Nous aurons à dresser le tableau d'ensemble de nos recettes et de nos dépenses. Nous nous donnons rendez-vous le 3 mars prochain au cours de la séance de présentation du budget. Ce serait un document « trompe-l'œil » si nous l'adoptions sans faire écho à son environnement régional, national et international ! Voilà pourquoi je vais donner la parole à M. FRISON qui est le spécialiste des questions financières, qui a la délégation des finances comme charge et qui exerce cette tâche avec beaucoup d'autorité depuis dix ans ! M. FRISON va donc nous présenter un exposé d'ensemble de ces questions auxquelles je viens de faire allusion. Ensuite, nous aurons un débat commenté, avec votre participation, je l'espère !

Je souhaite que vous soyez nombreux à intervenir et nous nous retrouverons le 3 mars, jour où nous voterons, bien entendu, le Budget de la Ville, où nous examinerons un projet de résolution ayant trait à la situation imposée aux communes de France et aux grandes villes en particulier, que nous discuterons et que nous diffuserons, ensuite, dans tous les foyers lillois.

Dans votre dossier, ce jour, vous avez l'Exposé du 9 janvier 1975 de M. FRISON.

Il est important que vous puissiez avoir le texte dans son intégralité, qui concerne la fiscalité directe locale.

75/3003 - Caisse des Ecoles. Subvention complémentaire. Exercice 1974.

Lors de l'établissement de son budget additionnel de 1974, la Caisse des Ecoles a sollicité, de la Ville, une subvention complémentaire de 700.000 F que,

dans un premier temps, vous avez décidé de ne satisfaire qu'à concurrence de 500.000 F. En raison des difficultés de trésorerie rencontrées par l'organisme, nous vous proposons de bien vouloir accepter de lui verser le solde de l'Aide supplémentaire demandée, soit 200.000 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit à prévoir, à cet effet au chapitre 944-3 de la section de fonctionnement des décisions modificatives de 1974 sous l'intitulé « Cantines Scolaires ».

Je pense que vous n'y voyez pas d'inconvénient. Ce rapport est adopté.

Je donne la parole à M. FRISON.

M. FRISON — Monsieur le Maire, mes chers collègues. On dit de certaines personnes qu'elles ont « une santé de fer », je n'irai pas jusqu'à employer une telle expression pour qualifier la santé de nos Finances mais, tout de même, nous pouvons aller jusqu'à affirmer que les finances de la Ville se portent bien. Vous pourrez en juger par ce que vous entendrez aujourd'hui et le 3 mars prochain. Si certains ont pensé entendre, ce soir, un cri d'alarme, un S.O.S., ils se sont trompés. Les finances locales sont capables de surmonter même des excès de fièvre, comme le « boum » du fuel, des produits énergétiques ! Ce sont des passages parfois pénibles qu'il faut surmonter, mais l'expérience nous apprend que le mal est vite soigné par des thérapeutiques appropriées.

M. le Maire vient de nous dire que l'objet de cette réunion a trait à l'examen d'ensemble de cette délicate question des finances locales, que c'était une réunion d'Information qui s'adressait à vous et, au-delà de vous, mes chers collègues, à toute la population lilloise ! Cette information, nous ne l'avons jamais négligée ; nous avons repris le problème à la base en considérant que nous avons devant nous de jeunes citoyens et je reprendrai quelques phrases extraites de nos Bulletins municipaux pour montrer dans quel esprit cette information est conduite. Voici ces phrases :

« il n'est pas inutile de comprendre le pourquoi des impositions locales au lieu de simplement subir ces impositions ». Dans un autre numéro, nous disions : « nous souhaiterions voir substituer le mot contribution au mot impôt, car il marque mieux l'idée d'une quote-part individuelle à une œuvre collective » ; et encore, dans un autre numéro, nous déclarions : « si nous affirmons la nécessité d'une contribution de chaque citoyen aux équipements et aux services publics, nous sommes convaincus qu'il faut garder dans l'imposition justice et mesure, c'est-à-dire que chacun doit donner selon ses moyens et qu'en aucun cas, les impôts ne doivent apparaître comme des charges insupportables ».

Faire prendre conscience aux citoyens lillois que le problème fiscal les concerne, faire prendre conscience que les impositions devraient être, pour les citoyens, claires et compréhensibles, justes, équitablement réparties, c'est notre intention aujourd'hui.

Il est évident que c'est un vieux problème que celui des finances locales. Je vais remonter très loin. Je viens de lire sous la plume de M. Jean MEYER, professeur à l'Université de Rennes, qui parlait des villes de l'Europe moderne, — vous y verrez beaucoup d'analogie avec la situation actuelle, il étudiait l'évolution des villes — et écrivait : « de la ville médiévale qui avait acquis une autonomie grandissante, on passe à l'époque moderne à un type de ville de plus en plus contrôlée, téléguidée par l'Etat « absolutiste ». Toutefois l'Etat, toujours à court d'argent, — c'est la première caractéristique de l'Etat français « absolutiste » — refuse de payer, se décharge sur les villes de nombre de tâches que pourtant il surveille de très près ».

En effet, depuis quarante ans au moins, le problème se pose, mais il se pose aujourd'hui de façon beaucoup plus aiguë, parce que le développement du monde moderne accuse la crise des Finances locales. C'est donc un problème général ; il touche toutes les communes !

Dans une première partie, j'exposerai l'évolution du budget lillois, c'est-à-dire le cas général, le cas de **toutes** les communes. Mais Lille est une grande ville qui présente un cas particulier, une situation originale, peut-être unique en France et ce sera l'objet de ma seconde partie.

— première partie : le problème communal général ;

— deuxième partie : le problème lillois particulier.

D'où vient la crise des finances locales ?

Une évolution profonde du rôle des communes dans le domaine économique et social a provoqué une croissance accélérée des dépenses publiques locales. Le système fiscal des communes avait été conçu pour financer des dépenses réduites, des dépenses de nature essentiellement administratives et le système fiscal s'est trouvé dans l'incapacité de suivre le rythme d'accroissement des charges publiques. La survie financière des communes en position d'assistées dépend d'une aide directe de l'Etat. Le fait marquant, c'est l'augmentation rapide des dépenses locales au cours des dernières années. Pendant la période 1962-1966, l'accroissement a été de 60 %. Le taux de progression a été de l'ordre de 12 % par an, supérieur à celui du budget de l'Etat, 9 % seulement, et supérieur au taux d'expansion de l'économie nationale, qui oscille entre 5 et 7 %.

En dix ans, de 1957 à 1966, les dépenses publiques ont presque triplé. De 12 milliards, on est passé à 34 milliards et demi. Cette croissance est due, d'abord à l'inévitable augmentation du fonctionnement mais surtout, au développement rapide des équipements collectifs (social, sanitaire, scolaire, sportif), à l'égard desquels les municipalités ont été amenées à jouer un rôle grandissant. La nouveauté réside dans l'apparition des dépenses publiques à caractère économique. Lorsque des besoins sociaux ne sont plus satisfaits par le secteur privé ou même lorsqu'il y a carence de l'Etat, il appartient aux communes de les prendre en charge, ces dépenses étant considérées comme des dépenses d'intérêt général. Une société industrielle avancée comme la nôtre secrète des besoins collectifs

nouveaux et ces besoins nouveaux, il faut les satisfaire. On peut donc dire què, depuis une vingtaine d'années, les collectivités locales sont sorties de leur cadre administratif traditionnel. Ce développement de l'interventionnisme économique est irréversible parce que l'économie est en croissance continue et que les besoins collectifs augmentent régulièrement.

L'accélération du progrès technique, la hausse des niveaux de vie, conduisent nos populations à réclamer des prestations que seule la Collectivité publique peut leur fournir.

Il n'est plus possible, au 20^e siècle, de vivre sans eau, sans électricité, sans réseaux de communications modernes, sans un certain confort et sans une certaine culture, d'où l'obligation de procéder à des équipements économiques et sociaux. L'effort s'est poursuivi, s'est intensifié depuis ces dernières années. Les dépenses d'investissements des villes se sont donc trouvées grossies et elles deviennent une donnée permanente des budgets locaux. Cette augmentation rapide est à l'origine des crises financières subies par les communes. Un système fiscal périmé n'a pas été capable de procurer les ressources indispensables et il a fallu faire face à des situations fort difficiles.

Pourquoi ? Parce que nous étions en face de ce système des « quatre vieilles » dont on a fait suffisamment le procès pour que je n'y revienne pas. C'est un système vieillot, figé et non évolutif !!

Je vais rappeler maintenant la structure d'un budget pour l'appliquer ensuite au budget lillois.

— La Ville doit, chaque année, évaluer l'ordre de grandeur de ses dépenses Elle doit chercher ensuite des recettes suffisantes pour les couvrir. Une ville doit assurer des dépenses de personnel, des charges d'enseignement public, doit faire face aux contingents obligatoires (aide sociale, police), doit assurer le fonctionnement des services communaux, doit entretenir son patrimoine, doit faire certaines dépenses pour satisfaire les besoins sociaux, culturels et sportifs de la population, mais doit aussi couvrir les intérêts de la dette, puisque, pour assurer ces services, elle est obligée d'emprunter, donc de s'endetter.

— A côté de ces dépenses de fonctionnement, il y a des dépenses d'investissements, des dépenses d'équipements publics. Face à ces dépenses, des recettes : une participation de l'Etat, —j'y reviendrai tout à l'heure — des redevances pour services rendus, des taxes communales et le V.R.T.S. Si l'opération « dépenses moins recettes » ne donne pas le résultat zéro, il faut donc — si les dépenses dépassent les recettes — trouver des recettes complémentaires pour équilibrer le budget, il faut faire appel aux « centimes ».

Dans les dépenses de fonctionnement que je viens d'énumérer, je vous rappelle que 80 % environ ont un caractère obligatoire et que parmi nos recettes 80 % proviennent du V.R.T.S. ou des centimes, c'est-à-dire que 80 % de nos recettes proviennent d'une ponction sur nos concitoyens ou sont l'aboutissement de la politique de la main tendue vers l'Etat.

Si nous examinons le budget lillois de ces dernières années, nous constatons qu'il a évolué de la façon suivante :

- de l'année 1970 à l'année 1971, plus 10,62 % ;
- de l'année 1971 à l'année 1972, plus 14,04 % ;
- de l'année 1972 à l'année 1973, plus 14,33 % ;
- de l'année 1973 à l'année 1974, plus 14,19 %.

Ce qui fait une moyenne générale de 14 %. C'est ce que nous vous avons annoncé en 1970. Nous avons dit, à ce moment-là, « pour tenir le coup », il faudra une augmentation régulière d'une moyenne de 14 %. Nous sommes restés dans cette marge et nos prévisions étaient justes !

Examinons maintenant, au-delà de l'évolution du volume budgétaire, l'évolution de la section d'investissements puis de la section de fonctionnement.

Evolution de la section d'investissements

Nous sommes passés de 18.243.000 F d'investissements en 1970, à 22.976.000 F en 1971, à 32.837.000 F en 1972, à 34.035.000 F en 1973, à 39.798.000 F en 1974 et nous ne serons sans doute pas loin, au prochain budget, des 50 millions.

Sur ces dépenses de la section d'investissements, je dégage maintenant la masse budgétaire consacrée uniquement aux équipements :

- en 1970, 8 millions ;
- en 1971, 14 millions ;
- en 1972, 23 millions...

Je vais plutôt vous donner le pourcentage des dépenses d'équipements sur la masse de la section d'investissements :

- en 1970, 40 % ;
- en 1971, 60,9 % ;
- en 1972, 71,9 % ;
- en 1973, 76,59 % ;
- en 1974, 61 %.

Ce qui fait un total de dépenses d'équipements, de 1970 à 1974, de 194.862.000 F.

Evolution de la section de fonctionnement

- de 1970 à 1971, plus 7,57 % ;

— de 1971 à 1972, plus 7,30 % ;

— de 1972 à 1973, plus 17,65 % ;

— de 1973 à 1974, plus 13,44 %.

Ces chiffres sont éloquentes en eux-mêmes. Ils montrent l'effort considérable qui a été fait par la ville de Lille ces dernières années pour l'équipement.

Nos budgets ont toujours été orientés vers l'équipement d'une ville qui bouge et se sont efforcés de limiter au minimum l'appel aux centimes. Je reviendrai tout à l'heure sur ce problème des centimes.

Donc, une politique financière maîtrisée, conduite par M. LAURENT, puis par M. Pierre MAUROY pour mettre en priorité le solide, le durable, l'investissement, avant le Fonctionnement ! Le fonctionnement, c'est-à-dire : l'éphémère, les dépenses qui, trop souvent, fondent comme neige au soleil... Les subventions ! Les mauvaises langues diront que ceux qui les reçoivent ne sont jamais tout à fait satisfaits ; ils auraient voulu davantage !

Ma grand-mère disait « bouchée avalée n'a plus de goût » ! Il vaut beaucoup mieux offrir aux Lillois des équipements que de l'argent. Les dépenses de fonctionnement seraient, si on n'y veillait pas, un vieux refuge d'habitudes, de traditions. Notre effort commun a été ces dernières années « d'épousseter » beaucoup ces dépenses de fonctionnement et nous continuerons en 1975. Il y a des dépenses qui sont restées inscrites au budget, qui étaient des dépenses du temps où Lille s'administrerait comme une sous-préfecture, mais les Villes Capitales doivent avoir une autre dimension et il est normal de voir s'opérer des révisions dans un budget...

Comme tous les budgets communaux, celui de Lille a donc augmenté consécutivement à l'augmentation des besoins urbains. Les recettes générales n'ont pas suivi le même rythme de progression des dépenses et par voie de conséquence, ce sont les impôts locaux qui ont augmenté. Il faut tenter de déterminer les raisons générales de cette augmentation inévitable des impositions locales :

— La première raison, j'en ai déjà parlé, c'est l'évolution du monde contemporain, le développement de l'Urbanisme qui provoque la croissance rapide des besoins. Nos concitoyens, et à juste titre, sont de plus en plus exigeants en ce qui concerne l'hygiène, la circulation, le stationnement, l'éclairage, les loisirs, l'assistance sociale ; or, tout cela coûte. Ce sont donc les exigences de la vie collective, exigences normales à la fin du 20^e siècle, auxquelles l'Élu a le devoir de répondre.

— La seconde raison est que nous avons traversé ces dernières années une période inflationniste ; l'accélération des prix nous a tous inquiétés et elle continue de nous inquiéter.

Il y a dix ans, au cours des années 1965-66-67, la hausse annuelle des prix, en France, ne dépassait pas 2,30 %. En 1970, elle était déjà supérieure à 5 %. En 1972, à 6 %. En 1973, à 7 %. En 1974, c'est l'explosion : plus de 15 %.

On a accusé de cette hausse générale, la hausse particulière du prix du pétrole. L'effet de la hausse du prix du pétrole aurait sans doute pu être résorbée si le Pays et le Gouvernement lui-même, n'avaient pas été pris d'une psychose inflationniste. Chacun refusant l'amputation sur son revenu de la majoration du prix du pétrole, un effet inflationniste supplémentaire s'est rapidement propagé, s'est diffusé à l'ensemble de notre Economie. Mais il est bien évident que cette hausse du prix du pétrole ne devait pas être répercutée sur toutes les marchandises. Elle aurait peut-être pu être réservée aux matières qui utilisaient réellement les produits énergétiques. Donc, hausse rapide des prix qui touchent les finances communales et le porte-monnaie de la ménagère.

Une ville paie des agents municipaux et il y a une augmentation générale des salaires ; une ville construit, entretient et il y a une augmentation du prix des matériaux. Les Lillois s'instruisent et il y a une augmentation des fournitures scolaires. Une ville éclaire, chauffe et il y a une augmentation du fuel et de l'électricité. Mais si l'on compare l'augmentation des prix — je vais en donner un aperçu — à l'évolution de notre budget, nous pouvons en tirer la conclusion que nous avons fait volontairement, énormément d'efforts, pour contenir la hausse. Nous n'avons pas suivi le mouvement général qui conduisait à l'inflation. Nous avons, au contraire, cherché à la tempérer puisque notre budget n'a pas augmenté proportionnellement aux prix des matières.

— Progression des salaires : 15 % en 1974.

— Prix du papier — c'est pour vous donner une idée des augmentations — le prix du papier-machine est passé de 7 F 10 la rame de 50 grammes en octobre 1973 à 11 F 28 en juillet 1974, puis à 13 F 31 en septembre 1974. Or, depuis octobre 1973, cela fait 87 % d'augmentation.

— Tarifs d'électricité : 0 F 42 le kW/h au 1^{er} août 1973 ; 0 F 46 le 2 mars 1974 ; 0 F 49 le 1^{er} juillet 1974. La progression, depuis le 1^{er} janvier 1973 est donc de 20,10 %.

— Les matériaux. Je vais passer tout de suite aux hausses cumulées qui sont les plus significatives :

- la main-d'œuvre, en 1971 sur 1970 : 21,4 % ;
- en 1972 sur 1970 : 37,3 % ;
- en 1973 sur 1970 : 50,7 % ;
- en octobre 1974 : 100,1 % ;
- la maçonnerie, dans le même temps, 80,4 % du 1^{er} janvier 1971 au mois d'octobre 1974 ;
- le béton : 91,1 % ;
- la menuiserie : 124,4 % ;
- la zinguerie : 112,1 % ;
- la plomberie : 73,6 % ;

- la peinture : 116,8 %;
 - la vitrerie : 119 %;
 - les cuivres : 46,3 %.
- L'énergie : le charbon : le demi-gras, le 6/10, prix le 10 mars 1974, 247 F 20 ; le 25 mars, 287 F 42 ; le 22 avril, 287 F 02 ; le 15 mai, 284 F 02 ; le 11 septembre, 307 F 83 ; le 18 octobre, 307 F 88 ; le 27 décembre, 312 F 08.
- Le fuel domestique : le 8 janvier 1973, 22 F 22 au 150 hl ; le 8 janvier 1974, 27 F 46 la même quantité ; le 31 janvier 1974, 42 F 20 ; le 23 avril, 46 F 39 et nous en sommes, en décembre 1974, à 44 F 45, légère diminution.

Vous voyez donc que l'augmentation rapide des prix aurait impliqué, si nous n'y avions veillé, une hausse beaucoup plus importante de notre budget et, par voie de conséquence, une hausse beaucoup plus importante des contributions que nous imposons à nos concitoyens.

— Une troisième raison de l'évolution du budget est que l'Etat continue d'augmenter nos charges et diminue son aide. L'Etat nous aide sous la forme de subventions, c'est-à-dire d'une participation à certaines dépenses des Communes. Ces subventions sont des subventions d'équipement ou des subventions de fonctionnement.

Subventions d'équipement

En règle générale, un projet d'équipement ne peut être subventionné qu'après avoir été préalablement inscrit à un programme d'investissement du ministère intéressé. Mais la subvention, vous le pensez bien, ne couvre jamais la totalité de la dépense et les taux appliqués par l'Etat sont ceux appliqués à une dépense dite subventionnable, ce qui signifie que les taux réels de subventions accordées sont toujours largement inférieurs aux pourcentages théoriques sans compter que l'éparpillement des responsabilités entre plusieurs ministères impose aux Collectivités le respect de procédures différentes d'établissement de dossiers, l'observation de délais parfois fort longs. Pendant ce temps, les prix montent et les devis sont toujours en retard sur la réalité.

— Mais il y a autre chose : pour réaliser, une ville a besoin d'emprunter et plus il y a de lenteur administrative, dans la transmission des dossiers, plus la ville emprunte à des taux élevés. Nous avons deux sources d'emprunts :

- les emprunts publics qui se font auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de la Caisse d'Epargne. Nous en étions à 5 % il y a trois ans ; nous en sommes maintenant à 8 % ;
- les emprunts auprès de banques privées qui ne prêtent plus maintenant qu'à 11,30 % au minimum. On annonce une baisse du loyer de l'argent, espérons-la sans trop y croire !

Une dépense complémentaire pour la Commune et une recette pour l'Etat, c'est la taxe à la valeur ajoutée. Grâce à l'inflation, l'Etat qui « empoche » un pourcentage de T.V.A. augmente ses ressources mais il n'augmente pas pour autant les participations qu'il accorde aux Communes. Je vais vous lire un tableau qui vous montrera la part que prend l'Etat dans les réalisations communales :

- Groupe scolaire « Croisette ». Le coût de la construction : 6.240.000 F. La subvention de l'Etat : 821.340 F, soit 13 %. Si l'on ajoute à cette subvention, celle du département : 136.884 F, celle du Fonds scolaire, le total des subventions atteint 1.443.107 F sur une dépense communale de 6.240.000 F, ce qui fait 23 % de subventions sur l'ensemble des constructions. Si le total des subventions, je le répète, est de 1.443.107 F, le montant de la T.V.A. est de 1.098.240 F.
- Groupe scolaire, avenue de l'Architecte-Cordonnier. Sur une opération de 3.205.000 F, le total des subventions Etat, Département et Fonds scolaire s'élève à 1.086.000 F et la T.V.A. à 564.246 F.
- Gymnase « Gombert ». Montant de l'opération : 2.695.000 F. Total des subventions Etat et Département : 367.800 F, soit 13,50 % et nous avons payé en T.V.A. 474.320 F, c'est-à-dire que dans cette opération l'Etat nous reprend davantage que ce qu'il nous accorde en subvention.
- Halle des sports, rue Paul-Doumer à La Madeleine. Coût de la construction : 1.520.000 F. Total des subventions : 297.000 F et l'Etat nous reprend 267.520 F en T.V.A.
- Ilot Comtesse, restauration des façades des 8 à 14, rue de la Monnaie. Coût de la construction : 1.050.000 F, subventions 102.000 F (c'est-à-dire 10 %), le montant de la T.V.A. est de 184.800 F.

Ces chiffres soulignent que l'aide de l'Etat est considérablement amenuisée sinon réduite à néant par le paiement de la T.V.A.

L'Etat nous accorde aussi des subventions qui sont appelées des participations aux dépenses d'intérêt général : ce sont **les subventions de fonctionnement**.

Or, voici des chiffres qui vous montreront la grande part que prend l'Etat dans les dépenses d'intérêt général des communes, je dis bien « d'intérêt général des communes ». Nous avons encaissé :

- en 1965, 185.842 F ;
- en 1966, 162.000 F ;
- en 1967, 177.000 F ;
- en 1968, 178.000 F ;
- en 1969, 178.000 F ;
- en 1970, 158.000 F ;
- en 1971, 157.000 F ;

— en 1972, 170.000 F ;

— en 1973, 202.000 F ;

— en 1974, 152.000 F.

Vous remarquez que l'aide apportée est loin de suivre l'évolution du coût de la vie puisque c'est durant l'année 1974 que nous avons touché le moins.

Que représente cette aide de l'Etat dans les dépenses d'intérêt général ?

Je vais vous donner le pourcentage de cette aide par rapport au total de nos dépenses de fonctionnement :

— en 1972, 0,16 % ;

— en 1973, 0,16 % ;

— en 1974, 0,11 %.

Voilà les raisons de l'augmentation de la fiscalité locale. Nous devons, je le répète, satisfaire des besoins croissants avec de moins en moins d'aide de l'Etat et nous sommes condamnés à subir, comme tout bon Français, l'inflation accélérée. Eh bien, malgré cela, nous avons continué à investir. Tout le monde reconnaît que Lille « bouge ». Ceux qui reviennent à Lille, après deux ou trois ans d'absence, disent qu'ils ne reconnaissent plus la ville tellement on y a fait des travaux. Malgré ces équipements considérables, nous sommes restés très modérés dans les impositions communales, très modérés dans le produit attendu des centimes. Qu'on en juge :

— De 1963 à 1974, la moyenne de progression de nos contributions est de 8,25 %.

Nous avons demandé aux centimes de couvrir :

- 42.368.000 F en 1970, augmentation de 3,86 % sur l'année précédente,

- 42.800.000 F en 1971, augmentation de 1,02 % sur l'année précédente,

- 50.356.000 F en 1972, augmentation de 15,31 % sur l'année précédente,

- 56.446.000 F en 1973, augmentation de 14,36 % sur l'année précédente,

- 73.496.000 F en 1974, c'est-à-dire 12,48 % sur l'année précédente.

Si l'on fait une moyenne, de 1970 à 1974, cela ne fait pas 10 % d'augmentation par an et l'on peut affirmer que cette augmentation est nettement inférieure à l'augmentation du coût de la vie.

Si l'on fait la moyenne des trois dernières années 1972, 1973 et 1974, cela fait une progression moyenne annuelle de 14,05 % ce qui est, étant donné l'augmentation générale des prix, très, très modéré.

J'ai la satisfaction de vous apprendre que notre politique d'investissement a des effets heureux puisque la valeur du centime a, pour la première fois cette

année, depuis cinq ou six ans, repris une marche ascendante et qu'elle est passée de 1.040,18 F l'an passé à 1.067,45 F cette année.

Pourquoi avons-nous cherché à modérer cet appel aux centimes ? Parce que nous avons un souci constant de ménager le contribuable et aussi parce que le système fiscal local — on en a parlé souvent — est mauvais. Les impositions sont très inégalement réparties et si nous les augmentons, nous ne ferons qu'accentuer les injustices.

J'en viens maintenant à la **situation particulière de la ville de Lille.**

Je vous ai dit qu'elle est unique en France. Si vous ouvrez un dictionnaire Larousse ou le bulletin municipal de l'année 1970 consacré à Lille, vous pourrez y lire :

« Lille, position géographique exceptionnelle, carrefour européen. Lille, chef-lieu d'arrondissement, chef-lieu du département, siège d'une région militaire, d'une académie, d'un évêché, ville équipée du premier centre hospitalier d'Europe, de la première librairie d'Europe, de la première gare de province, troisième port fluvial français après Paris et Strasbourg, métropole administrative, industrielle et commerciale ».

Si vous prenez l'édition Larousse la plus récente, vous trouverez en plus : « Siège d'une communauté de 87 communes, chef-lieu de la région Nord-Pas-de-Calais ».

Oui, Lille est tout cela, mais avec seulement 200.000 habitants. Elle est capitale d'une région de 3.800.000 habitants en ne comptant elle-même que 200.000 habitants ! Vous avouerez que c'est une situation singulière. Mais le drame, c'est que 200.000 habitants cela ne représente qu'une très faible assiette contributive. Cependant, quel est celui d'entre nous qui oserait dire que Lille, capitale, ne doit pas maintenir son standing, son prestige de capitale ?

Vous savez combien de Lillois sont fiers d'être Lillois. Nous avons à maintenir justement cette fierté des Lillois en conservant le prestige, le standing de notre grande ville. Cette situation est singulière. En effet, si on compare Lille aux autres communautés urbaines, on s'aperçoit que la ville-centre ne représente que 200.000 habitants, sur un peu plus d'un million, cela fait 1/5^e. Or, Bordeaux constitue une masse de près de la moitié de la Communauté Urbaine. Bordeaux ne compte que 27 communes et la population de la ville est de 270.900 habitants ; celle de la Communauté Urbaine est de 600.000 habitants. L'assiette contributive de Bordeaux est donc bien supérieure à celle de Lille.

La ville de Lyon, elle-même, comprend 535.000 habitants et la Communauté Urbaine de 56 communes comprend 1.056.000 habitants, donc à peu près la même importance que celle de Lille, mais avec une capitale de 535.000 habitants, alors que Lille n'en comprend que 200.000.

Strasbourg a 250.000 habitants sur une Communauté Urbaine de 360.000 habitants.

Ces chiffres vous montrent la situation de Lille. Nous allons maintenant examiner les effets de cette situation par rapport à la Communauté Urbaine de Lille. Je dois vous dire, en prélude, que je ne cherche pas à faire le procès de l'établissement public, malgré l'importante contribution apportée par la ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille. Je dois avouer qu'en contrepartie, la Communauté réalise un certain nombre d'équipements. Par exemple, le boulevard périphérique Sud est un équipement lillois ; or, la participation de la communauté dans cet équipement est de 11.880.000 F. Les autoponts, ce sont « tout de même » des équipements lillois ; or, un autopont coûte en moyenne entre 527.000 F et 1.400.000 F, selon la situation. Je ne vous cite que quelques-unes des réalisations de la Communauté sur le territoire lillois, parce qu'il faut savoir que si nous donnons beaucoup à la Communauté, elle nous donne aussi quelque chose ! Notre participation reste quand même très importante. La Communauté fait un prélèvement par le canal du V.R.T.S. sur les villes — on l'appelle versement « représentatif »..., parce que la taxe sur les salaires n'existe plus — au lieu de percevoir l'intégralité du V.R.T.S., une ponction est réalisée au profit de la Communauté. Le montant global du prélèvement sur le V.R.T.S. au profit de la Communauté Urbaine a été en 1974 de 40.156.483 F et la part de la ville de Lille, sur ces 40 millions a été de 16.941.507 F ; cela veut dire qu'à l'intérieur de la Communauté Urbaine, un habitant reverse en moyenne 36,90 F et un Lillois verse 86,90 F. En 1975, la situation est sensiblement la même. Le montant global est de 40.028.000 F et la part de Lille est de 17.277.435 F. En dehors de ce reversement par le canal du V.R.T.S., nos concitoyens participent à la vie communautaire et sont redevables d'une contribution en relation avec le centime communautaire.

Le produit global en 1974, de la fiscalité directe par le canal des centimes au profit de la Communauté Urbaine, a été de 153.897.395 F et le produit des centimes recouverts par la Communauté auprès des contribuables Lillois de 41.619.854 F en 1975, le produit s'élève à 189.785.600 F et la part de Lille à 51.039.000 F.

La participation lilloise est énorme si on considère que la population lilloise ne représente que 17,9 % de la population totale de l'agglomération communautaire.

Cela pose un problème qui a été évoqué plusieurs fois et relaté dans un bulletin municipal de 1970 où M. Laurent, Maire, écrivait déjà : « Le problème de la péréquation des charges va inévitablement se poser ! ».

Oui, il y a un problème de répartition des charges entre les communes de la Communauté Urbaine et la ville de Lille. Lille supporte des charges qui sont consécutives à son caractère de Ville-Centre. Lille, c'est la ville des congrès. Si vous accordez une subvention à une organisation pour la tenue d'un congrès, c'est le contribuable lillois qui l'accorde. Si Lille, ville-centre, veut maintenir son prestige — et elle a raison de le faire — elle doit organiser des réceptions que

n'organisent pas les villes périphériques, et tout naturellement c'est le contribuable lillois qui paie. Lille a été le lieu de manifestations exceptionnelles : le tricentenaire été célébré à Lille, on ne l'a pas célébré à Fâches-Thumesnil ou à La Madeleine ! Pourtant, c'était à l'origine la même région qui se rattachait à la France. Nous avons aussi à supporter des charges pour les équipements de loisirs qui servent à tous les habitants de la Communauté Urbaine et particulièrement aux habitants des communes avoisinantes. Nous avons des théâtres. Or, nos théâtres ne sont pas seulement fréquentés par les Lillois mais aussi par les habitants de la région lilloise. Nous avons une bibliothèque municipale ; nous avons des musées, une piscine olympique, des maisons de jeunes, des stades et les usagers qui profitent de ces équipements ne sont pas obligatoirement des Lillois.

Nous supportons la charge d'enseignements spéciaux, ne serait-ce que les classes de musique, classes à horaires aménagés où on retrouve quantité d'élèves qui ne sont pas Lillois ! Il y a aussi des charges qui sont inéluctables à une ville et que la ville de Lille supporte naturellement. Mais encore une fois d'une façon particulièrement lourde. Un nombre important de déclarations d'actes de naissance à remplir sont établies par des personnes non lilloises parce que c'est à Lille que l'on voit le jour. Lille est, en effet, le centre de plusieurs maternités. Nous avons un hôpital régional — après avoir vu le jour, on voit la nuit — et c'est encore la ville de Lille qui supporte les frais de déclarations de décès. Mais il y a des charges autrement plus importantes et plus discutables, dénommées, plus couramment, transferts de charges.

Il est bien évident que s'il y a transfert de charges entre les villes-centres et l'Etat, nous devons veiller à ce que le maire ne soit jamais dessaisi de ses fonctions de magistrat municipal. Le maire a des fonctions à remplir et il ne faut pas que par le biais des transferts de charges, il lui soit enlevé une part de ses pouvoirs, au profit d'une autorité centralisée.

Or, quelles sont les charges que nous supportons et que l'Etat devrait prendre en charge ?

- La ville de Lille supporte la charge de fonctionnement des tribunaux d'instance et des Prud'hommes, à raison de 100.000 F et de 70.000 F.
- Le contingent d'aide sociale s'enfle d'année en année et la part de Lille, par habitant est beaucoup plus importante que celle des autres villes périphériques. Le contingent d'aide sociale qui était de 6.035.000 F en 1970 est passé à 10.100.000 F en 1974. Voyez la progression !
- Nous prenons en compte les dépenses du Conservatoire qui, devenu Conservatoire National de Région, coûte plus cher à la ville de Lille ! Le nombre d'élèves au Conservatoire est de 1.008 élèves qui se répartissent en 722 élèves non lillois et 286 élèves lillois. C'est tout de même Lille, seule, qui supporte les charges de ce conservatoire !

— Pour l'Ecole des Beaux-Arts, le problème est identique : le nombre d'élèves est de 173, dont 59 lillois et 114 non lillois. La charge de la ville l'an dernier était de 176.000.000 F. Je passe sur l'école d'architecture.

— Les dépenses d'enseignement. Il y a, là, quelque chose d'absolument anormal, car c'est peut-être la seule administration où la rémunération du fonctionnaire ne soit mise totalement à la charge de l'Etat. C'est fort curieux ! Un policier est payé entièrement par l'Etat, un juge également ; pour l'enseignement, ce n'est pas tout à fait la même chose, l'Etat prend une part des traitements et tout le reste est à la charge de la ville. Là encore, il y a une « anomalie » qui fait que nous dépensons beaucoup alors que cette dépense devrait revenir à l'Etat entièrement.

L'analyse du recensement des investissements réalisés dans la région Nord-Pas-de-Calais, au cours de l'année 1973 a montré que l'Etat est intervenu à raison de 24,50 % contre 65,2 % aux collectivités locales. De 1971 à 1973, le volume des interventions communales s'est accru constamment, passant de 22,7 % à 29,1 % alors que la part de l'Etat déclinait de 36,4 % à 24,5 %.

Ces chiffres montrent assez l'évolution des transferts de charges de l'Etat vers les Communes. Et si nous payons pour certains habitants de la Communauté et de la Région, nous payons surtout pour l'Etat !

Quels sont les remèdes à cette situation ? Nous devons réclamer une répartition équitable de charges, une péréquation de charges entre les communes qui constituent la Communauté Urbaine de Lille, sinon la « Communauté » n'a plus de sens !

Il est bien évident et Monsieur le Maire l'a souligné tout à l'heure qu'il y a aussi un transfert de responsabilités entre les Communes et l'Etat, et une iniquité dans la répartition des charges entre tous les contribuables français ; il n'y a pas de raison que le contribuable d'une ville-centre soit, par la force des choses, plus imposé que le contribuable de la périphérie.

Nous devons lutter pour une véritable réforme des Finances locales, pour davantage d'autonomie financière ; l'impôt doit être évolutif pour qu'il procure davantage de ressources aux villes. On a modifié la taxe d'habitation. On vous a donné tout à l'heure le rapport que j'avais présenté à la dernière réunion du Conseil Municipal. Cette réforme ne modifie pas la masse des recettes communales, elle n'augmente pas les ressources de la Cité.

Enfin et surtout, je crois qu'il faut que le citoyen prenne conscience de cette situation. Sur le plan lillois, il faut continuer à informer la population sur ce qui la touche de très près, c'est-à-dire sur l'impôt. Nous le faisons régulièrement. Sauf erreur, Lille a été, en 1966 une des premières grandes villes à publier intégralement son budget dans le bulletin municipal et depuis elle continue à le faire.

Il ne faut pas croire que cette information a quelque chose de rébarbatif. Il est même amusant d'apprendre que tout Français est contribuable, quelles que soient ses ressources et quel que soit son âge ! La preuve est que « bien avant d'avoir l'âge de « raison », l'enfant qui achète sa première sucette paie déjà un impôt et que cet impôt se maintient jusqu'à sa mort, les frais funéraires, avant les droits de succession éventuels, seront l'occasion d'un ultime prélèvement à la charge de ses héritiers » !

Mes chers collègues, vous avez sûrement entendu parler du « panier de la ménagère », il serait intéressant que tout le monde en connaisse la composition. Imaginons-nous que l'épouse de l'un d'entre nous aille faire les courses et ramène un panier comprenant :

— 15 produits courants : un kilo de sucre, une plaquette de beurre, un litre d'huile, une livre de viande, une livre de poisson, une baguette de pain, une bouteille de bordeaux, une bouteille d'eau minérale, une bouteille d'apéritif, un paquet de cigarettes, une paire de gants de cuir, une planche de bois, une fleur en pot, un dégraissage chez le teinturier.

Combien d'impôts la ménagère a-t-elle payés ? Elle a payé 63 impôts différents. Et si on calcule la répercussion d'un impôt sur l'autre on arrive à un total de plus de 100 impositions.

Il y a un autre problème qui doit être soulevé, c'est celui de la répartition des impôts en France, 81 % des impôts d'Etat sont des impôts de consommation. La masse budgétaire totale des impôts recueillis par l'Etat est un peu plus de 300 milliards. On pourrait croire que cette somme provient de la fortune, autrement dit de la ponction faite sur ceux qui possèdent. Pas du tout, c'est sur le « panier » dont je viens de vous indiquer la composition !

Les chiffres sont évocateurs :

- prélèvement sur la consommation : 81 %,
- prélèvement sur le revenu — et pourtant on dit beaucoup de mal à ce sujet — : 17,50 %,
- prélèvement sur la fortune : 1,50 %.

Voici la répartition des différentes catégories d'impôts d'Etat, ce sont des choses que les Français ne devraient pas ignorer !

On a dit beaucoup de mal de la contribution mobilière — on l'appelle aujourd'hui taxe d'habitation — parce qu'elle touche directement le contribuable, mais ce n'est pas l'impôt qui accable le plus le Français moyen ! Sur les 300 milliards de prélèvements obligatoires, la contribution mobilière représente 3 milliards 700 millions, ce qui est très peu de chose, un centième de la masse globale des impôts prélevés par l'Etat !

Voilà qui doit faire réfléchir ! Dans un supplément du journal « Le Monde » de quatre pages, il y a quelques jours, un journaliste écrivait un article sur la fiscalité locale qu'il intitulait « la démocratie trahie par l'inégalité fiscale ». Notre intention, à l'occasion de la séance d'aujourd'hui, est de donner à la masse des contribuables une vision nette et précise de l'ampleur des versements fiscaux, directs ou indirects. Et ce faisant, nous faisons œuvre de démocrate car l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques doit aller de pair avec l'égalité devant l'impôt, avec l'équité dans sa répartition. Ce sont là des règles fondamentales de la légalité républicaine démocratique. Il faut donc faire une information qui doit renforcer notre capacité de résistance aux atteintes que l'Etat porte continuellement aux pouvoirs communaux. On a beaucoup parlé de la démocratie communale et on a dit que c'était à la base, c'est-à-dire dans la commune, que le citoyen faisait l'apprentissage de la démocratie. Oui, avant d'être démocrate, il faut faire l'apprentissage de la démocratie et pour ce faire, le citoyen doit être éclairé sur les problèmes qui le touchent directement, notamment sur le problème de la fiscalité...

Puisse, mes chers collègues, ce très modeste commentaire nous faire faire un pas, un petit pas, vers une citoyenneté plus active et surtout vers une démocratie plus éclairée.

Applaudissements.

M. LE MAIRE — Je remercie M. FRISON de cet exposé charpenté, qui a été prononcé sur un ton calme et serein, qui est significatif de la réunion d'aujourd'hui.

En définitive, nous n'avons pas lancé de proclamations solennelles, mais nous avons tenté de réaliser une opération « vérité », pour que nos concitoyens soient exactement informés des données des problèmes financiers et fiscaux de leur Cité.

C'est pourquoi, au-delà de ce qui sera dit ici et de ce que l'on dira le 3 mars prochain, lors de l'adoption du budget municipal nous publierons, nous ferons une information complète de tout ce qui aura été dit. Ce que nous voulons expliquer au fond, c'est que nous sommes obligés d'adopter un budget de rigueur, parce que nous le voulons, parce que nous avons décidé de dominer notre budget. Mais, nous n'acceptons pas de faire de simples additions. Le 3 mars, nous aurons à adopter un budget de rigueur, qui, en définitive, n'est le nôtre que d'une certaine façon. Nous avons dû tenir compte de la situation de la ville de Lille par rapport à la Communauté Urbaine et aussi de la crise générale qui sévit actuellement en France, c'est ce que je voulais dire et qu'a explicité fort bien Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Je vais ouvrir la discussion et tout à l'heure je ferai connaître mon point de vue sur les remarques qui seront formulées. S'il y a des collègues qui veulent intervenir dans ce débat, je leur donnerai volontiers la parole. Qui s'inscrit dans ce débat ?

M. ROMBAUT — Si vous aviez besoin d'être rassurés, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, sur les sentiments que nous éprouvons à la suite de l'exposé que M. FRISON vient de présenter, je dirai très simplement que de prime abord, il n'y a pas de problème, ni sur l'exposé des difficultés générales que rencontrent les budgets communaux, ni sur les difficultés particulières inhérentes à la ville de Lille, « ville-centre ».

Il est évident que ce que M. FRISON a dit tout à l'heure est parfaitement exact ! Je suis très heureux que cette séance constitue une réunion « portes ouvertes » destinée à informer plus complètement la population sur les difficultés et les remèdes que nous tentons d'y apporter. Il ne faut pas se dissimuler qu'il y a, — il faut le dire et chacun doit faire son mea culpa — du côté du contribuable, une sorte de paresse intellectuelle à appréhender la matière budgétaire, rébarbative et mal comprise. Je ne dis pas qu'elle soit mal exposée, je répète qu'elle est mal comprise ! Les conférences, à travers la ville, les réunions dans les quartiers, les publications dans les bulletins municipaux, n'intéressent qu'une minorité de nos concitoyens. Celui-ci commence à discuter des impôts lorsqu'il reçoit sa feuille de contributions sans faire de discrimination entre les différentes charges inhérentes à la commune, au département, à la région. C'est déplorable et nous avons, là, un effort à faire, effort que nous avons commencé et qu'il nous faut continuer. Pour ces sujets, la presse, la radio et la télévision — la troisième chaîne, qui, normalement est consacrée aux problèmes locaux — sont des tribunes qui permettent d'exposer d'une manière succincte, nos problèmes financiers, ceux du transfert de charges, de l'impossibilité que nous avons d'adapter nos recettes aux dépenses ! Il suffit de donner quelques chiffres. Quand on sait que les collectivités locales investissent pour 60 et 70 % des grandes infrastructures et que l'Etat perçoit 80 % des impôts et que nous n'en recevons, nous, que 25, c'est frappant et cela touche tout le monde ! Il y a dix ans, la quasi-totalité des infrastructures étaient financées par l'Etat. A l'heure actuelle, ce n'est plus vrai et ce sont les départements, les collectivités locales, les communautés ou les grandes villes qui réalisent ces investissements. Là-dessus, tout le monde est d'accord. Je me permettrai simplement de rappeler ceci — M. FRISON a souligné la participation importante de la ville de Lille à la Communauté Urbaine qui était de plus de 16 millions, c'est parfaitement exact — mais grâce à la ristourne consentie par l'Etat, cette charge se trouve réduite d'environ 5 ou 6 millions, ce qui constitue cependant un apport considérable. Certes, il me sera répondu que cette ristourne est due à l'importance de l'impôt sur les ménages. Cependant si l'on compare notre situation à celle d'autres villes de la Communauté Urbaine, il nous faut admettre que nous sommes légèrement favorisés. D'autant que certains investissements réalisés par la Communauté sont appréciables, tels le boulevard périphérique, les autoponts, les parkings ! Cela ne veut pas dire que la ville de Lille n'aurait pas réalisé de tels équipements mais ceux-ci auraient été échelonnés dans le temps.

Nos concitoyens n'auraient pas bénéficié immédiatement de ces avantages ! Ceci dit, il est certain qu'étant ville-centre, nous avons des dépenses considérables par rapport aux autres villes de la Communauté. Ce sentiment, il faut le faire partager aux habitants de la Communauté et même de la région.

Nous sommes ici dans un débat général, ce n'est pas encore le budget de la ville que nous examinons. On peut alors se poser honnêtement la question de savoir si certaines charges inhérentes à la ville de Lille ne doivent pas être transférées à la Communauté Urbaine ou à la région. Je cite l'exemple, pour aller jusqu'au fond du débat, du théâtre, du Conservatoire, etc... Nous pourrions difficilement tenir ce rythme de « ville capitale » sans en avoir toujours les moyens. C'est une question très importante qui mériterait de faire l'objet d'un débat au Conseil Municipal ou devant des représentants de la population de l'agglomération ou de la Communauté Urbaine.

Toutes ces questions ne peuvent pas se résoudre du jour au lendemain, mais ce qu'il nous faut, c'est conserver l'esprit communal vis-à-vis d'un Etat de plus en plus centraliste, je ne reproche pas au nôtre de l'être spécialement, c'est un signe des temps ! L'indépendance des communes est capitale et il faut savoir dans quel domaine cette indépendance doit jouer, mais encore faut-il en avoir ou en obtenir les moyens.

Ma conclusion sera le pendant de l'une des réflexions de M. l'Adjoint aux Finances, à savoir que nos investissements sont nombreux, et c'est très bon ! Il ne faut pas retenir uniquement l'investissement alors que nous avons des services dont il nous faut assurer le fonctionnement normal car nous les avons considérés et nous les considérons toujours, comme indispensables ! Et précisément parce que nous sommes une ville à l'esprit social, nous avons des services, que ce soit la Caisse des Ecoles, le Bureau d'Aide Sociale, parce que nous sommes une ville-centre, nous avons des théâtres, nous avons des musées. Il faut bien penser que ces services doivent vivre et non survivre ! Nous avons des bâtiments, nous avons des immeubles. Nous avons un capital immobilier important, il est évident que nous devons l'entretenir. Nous avons des charges de fonctionnement importantes. Quant aux charges de personnel, je crois, honnêtement, et en accord avec les syndicats — c'est d'ailleurs l'idée de M. le Maire — que nous parviendrons à une meilleure répartition sans supprimer pour autant le nombre d'emplois. Nous devons admettre que le pourcentage de dépenses de fonctionnement doit atteindre un niveau normal qui ne doit pas dépasser 50 % mais qui reste supérieur aux dépenses de fonctionnement d'un établissement public comme la Communauté, parce que celle-ci a surtout pour mission d'investir. Par conséquent, il est normal que la ville de Lille ait des charges de personnel plus importantes. Toutefois, il nous faut admettre que ces charges de personnel doivent rester dans une limite contrôlable et sérieuse. C'est là une œuvre commune qui doit être entreprise tant par l'Administration que par les élus et le personnel lui-même.

Giono disait que « le soleil brillait toujours quand on prenait la route ». Je pense que la ville de Lille a de grandes ambitions et a raison d'en avoir !

Nous avons de nouvelles idées et nous réalisons les programmes, le contrat que nous avons passé, mais il se trouve que les événements et la conjoncture actuelle freinent la réalisation de nos projets. Je crois qu'il ne faut pas désespérer ! M. FRISON a dit en commençant que la ville de Lille était en bonne

santé. J'aurai peut-être un diagnostic moins optimiste, il s'agit sans doute d'une crise passagère, grâce à Dieu, c'est mieux que « d'avoir la scarlatine », mais les finances locales sont sûrement malades ! Il faut donc là comme ailleurs, faire un effort pour obtenir enfin une réforme sérieuse de nos finances locales, une répartition plus juste de l'impôt national, parce qu'en définitive, nous demandons à être rattachés à l'impôt national et à ne plus vivre suivant le système périmé des « quatre vieilles ».

Lorsque l'opinion publique aura bien compris que nous faisons l'effort maximum en demandant au contribuable un effort minimum, je crois qu'un grand pas aura été fait ! Une réunion comme celle d'aujourd'hui est fort importante parce que précisément, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Il ressort des discussions, qu'avec les moyens que nous avons à notre disposition, nous ferons ce que nous pouvons faire véritablement à tous les points de vue, au niveau de l'investissement d'abord — et je me permets d'insister sur ce point — étant donné que nous avons un programme municipal que nous avons partiellement réalisé, cela suppose du personnel et des dépenses et il faut que nos dépenses de fonctionnement soient à la hauteur de nos dépenses d'investissements. C'est très bien d'investir, mais il est logique et sain de penser qu'une fois que l'on a investi, il faut entretenir les équipements et les faire fonctionner.

M. BURIE. — Monsieur le Maire, je voudrais faire remarquer que j'ai entendu la semaine dernière une déclaration de M. Valéry GISCARD D'ESTATING disant qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts. Quelle nouvelle pour les contribuables ! Mais quel vieux refrain ! Quand M. GISCARD D'ESTAING était ministre des finances, nous l'avons entendu tous les ans pratiquement et cette déclaration a toujours produit les mêmes effets, c'est-à-dire que si, apparemment on n'augmentait pas certains impôts d'Etat, on augmentait sûrement les impôts locaux ! L'Etat, depuis que M. GISCARD D'ESTAING est là, a constamment rejeté sur les habitants des villes et des communes de France les charges qu'il n'osait pas imputer publiquement au plan national ! Je ne sais pas où est le changement ! Ce n'est pas simplement en changeant la manière de prendre son petit déjeuner ou son dîner que l'on va résoudre le problème des finances locales ! C'est amusant ! Nous répétons la même chose depuis des années, mais je pense qu'il est temps, et comme vous l'avez dit, calmement et fermement, de dénoncer cette propagande qui est faite régulièrement au plan national, et entreprendre des actions plus vigoureuses pour alerter la population et lui dire que si cela ne change pas dans ce domaine qu'on laisse la place à ceux qui ont envie et qui savent comment changer cette situation.

M. LE MAIRE. — Je voudrais vous faire part de quelques réflexions. On a dit que cette réunion du Conseil Municipal était une « opération-vérité ». Je crois qu'une municipalité qui a, à ce point, le souci de la concertation, se doit effectivement d'informer la population sur un problème essentiel qui est celui de son budget et de ses ressources. Je dirai, avec M. BURIE, mais sur ce point Maître ROMBAUT y a fait allusion, qu'il ne s'agit pas seulement de faire de l'information mais que celle-ci doit déboucher sur une action vigoureuse. L'information auprès de nos concitoyens devra nécessairement faire naître une action de la part de

l'Etat, auprès des ministères qui sont concernés, une action par conséquent dont on précisera les modalités le 3 mars prochain. J'estime que les communes ont atteint les limites du possible en matière fiscale, et en particulier les grandes Cités, parce qu'il y a, en France, un problème particulier des grandes villes, parce qu'on marche à grands pas vers une situation totalement bloquée et pratiquement insoluble si on n'apporte pas des modifications rapides et indispensables.

M. BURIE vient de parler du Président de la République. Vous savez, les paroles qu'il a prononcées. Il ne faudrait tout de même pas que, sur le plan de l'Etat, on puisse se targuer de ne pas augmenter les impôts alors qu'indirectement, l'Etat les a déjà augmentés par le biais des Municipalités en nous obligeant à augmenter le nombre de centimes, en nous obligeant à prendre en charge des transferts et des actions qui étaient de son ressort. Je crois que c'est un problème essentiel !

Le pouvoir communal à travers les siècles a d'abord été marqué par la révolte des bourgeois contre le pouvoir absolutiste. L'autorité communale, c'est une vieille affaire qui a été souvent remise en question et nous touchons là, l'un des problèmes essentiels de la vie de la Nation. Finalement, le sort de la Nation et des grandes villes est étroitement lié. On assiste aujourd'hui à une Révolution : le taux d'urbanisation croît sans cesse, nous aurons bientôt 85 à 90 % des Français qui naîtront dans les grandes villes ; par conséquent, le problème des équipements collectifs prendra une ampleur considérable qui pèsera lourd sur la vie de tous les jours. Nous avons le devoir de contraindre l'Etat à défendre la Nation et du même coup nos communes et nos villes. Nous sommes cette année dans une situation plus difficile. Je partage le point de vue de Maître ROMBAUT à savoir que la crise est générale et que nous la subissons. J'ai eu l'occasion, devant le Conseil Régional de donner mon sentiment sur la question. Pour éviter de me répéter, mon Cabinet vous adressera le texte intégral du discours prononcé à cette occasion qui traduit — je le pense — le sentiment de la grande majorité du Conseil municipal, pour ne pas dire de la quasi-unanimité ! Mais cette crise, qu'est-elle ? Cette crise, vous en connaissez les raisons ! C'est une crise internationale, c'est une crise « du système économique ». Je crois qu'il faut le dire : on ne peut pas voter un budget, on ne peut pas augmenter la fiscalité sans dénoncer ce phénomène qui existe et qui a des répercussions sensibles sur la région et, par conséquent, sur la ville !

L'inflation ! Je vois qu'une des conséquences de l'inflation a été le nombre de journées de grèves qui a progressé de 30 % dans la région entre 1973 et 1974. Les marges des prix industriels ont considérablement augmenté. Le premier adjoint parlait du panier de la ménagère, il n'y a pas que le panier de la ménagère qui ait augmenté ! Le taux d'inflation générale de 15 à 16 % est sans doute plus considérable pour les villes et communes, parce que nous ne vendons pas spécialement des carottes ! Il y a des produits qui ne sont pas le menu quotidien des activités communales, mais, en revanche, le taux d'inflation dépasse 25 %, pour certaines constructions.

On ne peut méconnaître la question du chômage. Si nous étions persuadés que pour équiper la ville, il fallait augmenter la fiscalité, on pourrait hardiment

l'augmenter ! Mais, il faut nous rendre compte, et c'est un donnée nouvelle, que la population a connu des difficultés ; que cette année en particulier, elle connaîtra des difficultés supplémentaires. Depuis l'été dernier, c'est 75.000 chômeurs que l'on peut dénombrer aujourd'hui, dans le Nord-Pas-de-Calais. En un an, le nombre de ces chômeurs s'est accru de 50 %, dont 25 % depuis le dernier trimestre de l'année 1974, alors que — autre expression de la crise — les offres d'emplois dans la région ont diminué de moitié. Vous savez que le chômage frappe plus particulièrement les femmes et les jeunes. C'est la situation dans laquelle nous sommes. Où sont les 18.000 emplois dont le 6^e Plan prévoyait chaque année la création dans notre région ? Et quand je parle de créations d'emplois, je ne parle pas de la condition modeste de la plupart de nos concitoyens et de l'influence de la crise sur leur budget. La création d'emplois joue comme élément incitateur à l'intérieur de la ville.

Le développement économique doit être d'abord aujourd'hui la possibilité de créer des emplois !

J'en arrive à ma conclusion. Au problème général de la fiscalité locale se greffe une donnée supplémentaire qui a pour nom l'inflation. Les budgets communaux subissent l'inflation et se gonflent démesurément. Nous sommes dans l'obligation de suivre la montée des prix, mais nous ne pouvons la répercuter complètement sur le citoyen. Le premier adjoint est intervenu et il a très bien exposé notre situation. Je voudrais vous dire — pour montrer que nous ne sommes pas en train de réclamer, pour le plaisir, et que nous ne sommes pas en train de faire des proclamations — que le contentieux des relations entre l'Etat et les communes se trouve posé maintenant dans toute son ampleur. Il faut mobiliser la population pour qu'elle puisse soutenir ses élus et défendre du même coup une cellule de base : la commune. Le rôle des collectivités locales n'a pas cessé de grandir. Les dépenses de l'Etat, à propos de la production intérieure brute, ont augmenté de 9,8 % de 1959 à 1973 ; les dépenses collectives des collectivités locales augmentaient de 12 % dans le même temps, dépenses qui étaient donc supérieures aux dépenses de l'Etat.

Les ressources des collectivités locales.

Les voici, en quelques chiffres et le tableau est impitoyable.

— Dans la période 1969 à 1973, l'ensemble des impôts collectés en France est passé de 162 à 243 milliards, soit une augmentation de 50 % qui se décompose ainsi : les impôts collectés par l'Etat sont passés de 136 à 180 milliards, soit une augmentation de 40 %, tandis que ceux collectés par les collectivités locales passaient de 24 à 45 milliards, ce qui fait une augmentation de 88 %, c'est-à-dire que les Maires et les Conseillers municipaux deviennent de plus en plus les percepteurs du pays, ce qui est tout à fait insupportable et injustifié. Dans le même temps, les subventions versées par l'Etat aux collectivités locales passaient de 7 milliards 2 à 10 milliards 4, soit une augmentation de 44 % seulement. Autrement dit, les collectivités locales sont dans la situation suivante : elles ont obtenu des subventions de l'Etat qui ont augmenté de 44 % et elles

ont dû décider d'une imposition locale qui, elle, a augmenté de 88 %. Le mécanisme, vous le connaissez bien, mais je veux le reprendre, parce qu'il faut l'expliquer à la population !

M. FRISON a fait allusion tout à l'heure aux transferts de charges de police, les charges de police nationale. On voit mal pourquoi les communes paient les charges pour le compte de la police nationale ! L'Etat a « tranquillement » fait un petit prélèvement sur ce plan-là.

— Il y a un second procédé qui est beaucoup plus perfectionné, c'est le mécanisme de la dépense subventionnable. Je prends l'exemple d'une école qui coûtait deux millions en 1962. Elle bénéficiait alors d'une subvention d'un million, soit 55 % du montant total des dépenses. Aujourd'hui, la même école vaut cinq millions et la subvention est ramenée à 0,9 million de francs, soit 18 % seulement de la dépense. Autrement dit, en 1962, pour la construction d'une école, 55 % de la dépense était prise en charge par l'Etat. Aujourd'hui, l'Etat, pour la même construction n'apporte plus que 18 % de la dépense considérée. La commune, la collectivité locale prélèvera une part supplémentaire d'impôt pour combler la différence. Je crois que la réforme des finances locales est à l'ordre du jour depuis longtemps, mais elle se pose avec beaucoup plus d'acuité aujourd'hui !

Je voudrais terminer en proposant des solutions aux représentants des pouvoirs publics dans notre action publique et dans les démarches que nous allons faire auprès des ministères. Je crois qu'il faut demander plusieurs choses :

- le versement intégral et rapide du V.R.T.S., c'est ce que réclament les communes, mais avec ce particularisme que la ville de Lille appartient à la Communauté Urbaine de Lille ;
- le remboursement de la T.V.A., payée par les communes sur les investissements. Il faut qu'un grand débat public s'instaure, car, finalement, la subvention de l'Etat n'a plus de sens ! Nous faisons une « paperasserie » considérable, transmise aux instances préfectorales, qui donne lieu à des discussions de toutes natures, adressée ensuite à Paris pour finalement nous voir allouer des subventions qui sont sans cesse en diminution avec, dans le même temps, un prélèvement par l'intermédiaire de la T.V.A. qui est pratiquement équivalent au montant de la subvention ! Il serait si simple de donner compétence aux communes dans le cadre de la Région. Les choix en matière d'équipements seraient faits au niveau de la Région et les communes pourraient être justement remboursées du montant de la T.V.A. qu'elles auraient dû verser. Ce mécanisme permettrait à l'Etat de ne plus intervenir avec ces suggestions qui sont parfois « courtelinesques ». Par ce biais, nous pourrions donner libre cours au mouvement de décentralisation qui est indispensable. Voilà deux propositions. Je vais en ajouter une troisième :
- la possibilité de contracter des emprunts de longue durée à des taux bas. Il est scandaleux que les communes ne puissent pas emprunter sur de longues périodes puisque c'est un patrimoine vraiment public et que nous

sommes, au fond, les gardiens de ce patrimoine qui s'étend au-delà de dix et de quinze ans. Sur ce plan-là, M^e ROMBAUT a donné son point de vue. Je souhaite que d'autres collègues puissent le donner, parce que je crois que le 3 mars prochain, nous devons être très précis dans le projet de résolution. C'est la situation de Lille, avec ses 200.000 habitants, dans le cadre d'une Communauté Urbaine de plus d'un million d'habitants, mais ce n'est pas seulement le problème de Lille, c'est plus généralement le problème des villes-centres, c'est-à-dire des villes qui supportent toute la « vitrine d'une façade régionale » !

Sur ce plan-là, il nous faudra approfondir la question et il faut être juste. Nous ne pouvons pas placer Hellemmes ou Ronchin au même niveau que Lille, parce qu'il faut que les Lillois reconnaissent que l'on vient plus facilement faire ses achats à Lille qu'à Ronchin ou qu'à Hellemmes ! Une vie économique existe dans Lille qui n'existe pas à la périphérie ou qui n'a pas la même nature !

Ce déséquilibre est accentué par la vocation de Lille, capitale régionale, qui supporte par conséquent les attributs d'une capitale régionale et d'une région de près de quatre millions d'habitants avec seulement 200.000 habitants, ce qui est faible. Alors, que faut-il faire ? Je ne suis pas partisan des transferts de charges !

Je trouve anormales les charges qui sont supportées par la ville de Lille. Doit-on pour autant diminuer nos dépenses ? Ceci va à contre-courant d'un mouvement qui tend à donner Autorité, Indépendance aux communes. Le Mouvement communal ne peut pas être lésé. Je suis même partisan que la commune ait des droits..., j'espère vivre un jour dans une République qui précisera les devoirs de l'Etat, les devoirs de la Région, les devoirs du Département et qui ajoutera tout ce qui n'est pas du devoir de l'Etat, de la Région, c'est peut-être le pouvoir communal.

Nous sommes la cellule de base de la Démocratie et il serait normal qu'en ce domaine comme dans d'autres, les pouvoirs soient les plus étendus.

Je rejoins tout à fait la proposition de M^e ROMBAUT qui soulignait la nécessité de décharger la commune de certaines dépenses. J'y vois deux solutions sur lesquelles il faut réfléchir !

- La première solution et la plus facile à mettre en œuvre, serait de souhaiter que l'Etat rembourse une part de ces dépenses aux villes-centres par le moyen d'un prélèvement sur la masse fiscale globale, qui pourrait être mis à la disposition des communes et en particulier des communes centres. Les communes supportent des responsabilités qui ne sont pas le fait du pouvoir communal, mais celui du département, de la région et, disons-le tout net, de la nation.
- Deuxième moyen : la péréquation des charges. Honnêtement, il devrait y avoir une péréquation des charges. L'entité administrative, la commune de Lille comporte près de 200.000 habitants. Au sens large, on peut considérer que près de 500.000 individus se considèrent comme Lillois et résident à

la périphérie. Ces derniers bénéficient d'un privilège fiscal par rapport aux Lillois proprement dits sur le plan communal. Je crois qu'il faudrait réaliser une certaine péréquation pour éviter des disparités choquantes. Plus tard, naturellement, il faudra réaliser une réforme globale de la fiscalité et d'autres dispositions dans le cadre de la décentralisation, mais ne rêvons pas à l'avenir d'après-demain ! Il nous faut prendre des mesures pour demain parce qu'elles sont indispensables. Que faut-il faire ?

Nous présenterons le 3 mars prochain un budget qui tienne compte de cette situation décrite par M. FRISON, à laquelle M^e ROMBAUT et M. BURIE ont fait allusion et affirmant nos priorités.

J'estime que nous avons deux priorités : priorité de Lille, qui est celle depuis toujours de la Municipalité de Gauche, municipalité qui est la nôtre, c'est celle du social, et par conséquent il nous faut continuer dans cette voie. Savoir aussi que la façon moderne de faire du social est de multiplier les équipements collectifs et, par conséquent, faire en sorte qu'il y ait, dans cette ville des investissements et des réalisations au service de tous qui, en définitive, honorent la Démocratie et le plus grand nombre.

Il est tout de même significatif, sur ce plan-là, que la valeur du « centime » (que je mets toujours entre guillemets) ait augmenté alors qu'elle était en diminution depuis bien des années. Il nous faut continuer dans cette voie, mais il faut tenir compte de l'inflation. Il faut une politique de rigueur. Nous aurions des raisons de suivre le taux de croissance de l'inflation ; nous pourrions parfaitement justifier un budget qui serait en augmentation de plus de 30 %, mais je suis de ceux qui pensent que nous ne devons pas suivre le rythme de l'inflation.

Nous devons maintenir nos priorités, mais nous devons avoir un budget de rigueur, à cause de la crise, à cause des chômeurs, à cause de l'inflation, à cause du pouvoir d'achat qui se dégrade et par conséquent à cause de la gêne du plus grand nombre de nos concitoyens. Maintenir cette double exigence : avoir le souci primordial d'une rigueur qui permette de faire un prélèvement fiscal qui soit en augmentation sans suivre les taux de l'inflation, je crois avoir décidé aujourd'hui d'un engagement qui est le « combat » pour une véritable réforme des finances locales.

Cela fait des années que l'on nous parle d'une réforme, mais il faut qu'à la prochaine session du Parlement qui va s'ouvrir en avril, elle soit inscrite à l'ordre du jour. Il faut qu'il y ait, dans quelques mois, une nouvelle réunion du Conseil municipal où nous puissions rediscuter de cela, où nous puissions mandater ceux qui sont nos représentants sur le plan national. C'est absolument indispensable, croyez-le ! Je vais terminer ainsi : le Budget que l'on vous présentera le 3 mars, c'est le budget que nous avons choisi et j'espère que tous ensemble, nous l'adopterons.

M. CATESSON — Notre groupe radical, chaque fois qu'il vote un budget, a un sentiment de révolte, parce que les élus locaux français sont certainement parmi

les plus mineurs d'Europe et du monde occidental, parce que l'ensemble des collectivités locales ne disposent que de 13 % du budget national contre 25 % et jusqu'à 40 % en R.F.A. par exemple. Quelles qu'aient été nos opinions politiques, nous avons toujours été logiques avec nous-mêmes et déplorons ce manque de « dignité » de l'homme de la « province » ! Notre ami, M^e ROMBAUT nous disait que le « centralisme » était un signe des temps ; je prétends, pour ma part, que le centralisme est un signe du passé. De plus en plus, il nous faudra nous battre pour que le centralisme appartienne au passé. Nous pensons que le monde de demain doit rester à notre dimension, à l'échelle humaine. Nous ne pourrons plus travailler dans des entreprises de 3.000 personnes, vivre dans des immeubles de 50 étages, le monde doit revenir à la dimension de l'homme. Notre effort à nous, Ville de Lille, est de mettre la Cité à la dimension des Lillois, orienter de plus en plus nos équipements vers des équipements décentralisés, vers des équipements de quartiers et je dis que nos équipements de prestige indispensables — et là je suis d'accord avec M^e ROMBAUT — devraient devenir une affaire de « Région ». Je dis : « le prestige à la Région, la décentralisation et les équipements de quartiers à la Ville » ! Voilà quel est l'adage qui pourrait être le nôtre.

Je suis atterré, allant à Paris deux fois par semaine, par cet espèce de « chloroforme » que l'on met sur la réalité de la vie économique française. Quand on sait que le bâtiment représente environ 20 % de l'activité économique et qu'il est en récession de 30 % environ, que l'automobile, qui nous concerne beaucoup dans le Nord, représente 12 % de l'activité économique française et qu'elle est aussi en récession de 30 %, je me demande comment nous allons échapper à une crise dramatique de l'emploi ! Il est toujours désagréable de jouer les Cassandre, mais il semble aujourd'hui, qu'il s'agisse d'un réalisme de bon sens. Effectivement, Lille attire des gens qui travaillent dans des industries en récession comme le textile et l'automobile. Ces gens vivront moins bien à Lille, achèteront moins et la ville rayonnera moins sur le plan du panier de la ménagère ! Par conséquent, quand nous aurons voté un budget, ce budget s'adressera à des gens qui auront vu stagner leur pouvoir d'achat, leur pouvoir économique.

Nos programmes politiques se sont tous trompés, le vôtre comme le mien, Monsieur le Maire, dans la mesure où nous n'avons pas prévu que la croissance de la vie économique apparemment continue, pouvait s'arrêter momentanément. Les meilleurs experts prévoient une augmentation de 4 % du P.N.B. en France, les prévisions actuelles font état d'une augmentation de 1 %, alors qu'aux Etats-Unis on prévoit une diminution du produit national brut. Effectivement, c'est tout un système qui semble actuellement malade. Nous devons freiner au maximum la récession et amortir à tout prix l'augmentation de notre budget. Celui-ci doit être non seulement un budget de rigueur mais encore un budget à la limite de l'austérité ! Il ne faut pas que nous allions au-delà de la croissance économique qui en France, en 1975, sera pratiquement égale à zéro. Nous sommes dans une Région particulièrement touchée. Cette sensibilité qui est la nôtre, je voulais vous la livrer, en regrettant de ne pas avoir travaillé sur un document très schématique, très synthétique qui aurait peut-être permis de raisonner concrètement sur l'approche du budget, tous ensemble, en pourcentage sinon en masse.

Nous le ferons, en toute liberté, la prochaine fois, puisque nous travaillons toujours sérieusement la main dans la main ! Nous aurions pu prendre aujourd'hui un peu d'avance. Soyez sûrs que sur les propositions que vous avez faites concernant la Réforme Fiscale, non seulement nous sommes d'accord, mais si vous le permettez, lors de la prochaine séance, nous irons certainement plus loin. Le minimum de réforme que nous exigeons aujourd'hui, à savoir : versement intégral du V.R.T.S., récupération des T.V.A., et emprunts moins chers, est appréciable !

M. LE MAIRE — Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur cet environnement du budget. Ce serait tromper la population si nous restions dans nos comptes, pensant que nous n'avions qu'à aligner nos chiffres.

Notre budget est nécessairement une certaine expression de la situation en général dont nous subissons les répercussions ! C'est ce que nous devons dire à la population et ce sur quoi nous devons beaucoup insister. Vous avez raison de souligner que la croissance ne sera pas loin de zéro en France et est en-dessous aux Etats-Unis. Aussi, si nous maintenons notre programme de réalisation, de contrats et d'investissements dans le cadre d'une rigueur vis-à-vis de la fiscalité locale, je crois que nous aurons un budget acceptable. Ce sera même un bon budget pour la ville. Nous aurions voulu faire mieux, mais ce mieux ne dépend pas de nous, mais dépend plus de Paris ! J'espère qu'un jour, les budgets communaux dépendront effectivement de ceux qui ont la Responsabilité des Villes ; mais cela sera une autre page de l'Histoire, pour le moment attachons-nous au présent !

M^{me} DEBAENE — J'aurai voulu mettre l'accent sur l'augmentation du budget social parce que l'inflation et la carence gouvernementale touche surtout une certaine catégorie de personnes complètement démunie ; je veux parler des personnes âgées.

Or, la Ville, par le biais du B.A.S., assiste près de 4.000 personnes âgées lilloises, qui ont moins de 600 F de revenu par mois. Je suis heureuse que la ville installe un peu partout, dans les quartiers, des « foyers-restaurants » où ces personnes ont la possibilité de prendre leur repas et là je reconnais — j'espère qu'on insistera — la vocation sociale de la Ville de Lille !

M. LE MAIRE — Je vous remercie, Madame DEBAENE. Nous aurions souhaité faire mieux dans le budget que ce que nous vous présenterons. Cependant, faire mieux c'est accepter délibérément des augmentations fort sensibles, incompatibles avec les possibilités contributives de la population. Mais dans le cadre de notre budget de rigueur, il faudrait maintenir les crédits sociaux.

M^{me} CACHEUX — Je pense que ne pas vouloir aggraver la pression fiscale et voter un budget dans un contexte de crise nous amène à restreindre nos choix ! Que ce choix porte en priorité sur des dépenses d'investissements, cela paraît très positif, cela pose tout de même le problème que signalait tout à l'heure M^e ROMBAUT, à savoir que les investissements sont générateurs de dépenses de fonctionnement. Ou bien nous nous mettons dans la logique du Gouvernement qui fait que les choix des dépenses d'investissement entraînent le moins possible de dépenses

de fonctionnement. J'ai eu l'occasion, ces derniers jours, de rencontrer une collègue élue d'une municipalité communiste au Havre, c'est-à-dire à peu près l'équivalent de Lille, qui m'a dit que la ville du Havre était acculée à ne pas réaliser de crèches, parce qu'elle ne pourrait pas...

M. LE MAIRE — A Lille, on se plaint qu'il n'y en a pas assez !...

M^{me} CACHEUX — En payer les dépenses de fonctionnement, je pense que c'est là la grande difficulté, si un budget traduit un choix politique, en fait, ce n'est pas forcément la politique communale qui est en cause. Le Gouvernement fait de nous des « percepteurs » et des « gestionnaires » d'une politique qui est une politique gouvernementale. Lorsque nous sensibiliserons nos contribuables, il nous faudra expliquer nos choix, nous les faisons dans des limites qui nous sont imposées et ces limites sont contraignantes !

Le second problème sur lequel vous souhaitiez que nous nous exprimions, c'est celui de Lille « ville-centre ». Personnellement, je ne partage pas totalement l'analyse de M^e ROMBAUT et M. CATESSON. Je pense que c'est un privilège d'être une Ville-centre et nous devons garder les compétences d'une ville-centre. Nous devons assurer les dépenses de prestige, mais nous devons avoir les moyens d'assumer cette compétence. Personnellement, je ne suis pas favorable à une recherche de péréquation, car les villes qui nous entourent — les autres communes de la Communauté — ont toujours ressenti un risque de concurrence à notre égard. J'ai l'impression que demander la péréquation serait très mal accueilli chez nos villes sœurs. Demander une subvention à l'Etat c'est se mettre en position d'assisté. On n'a pas non plus à quémander aux bonnes œuvres gouvernementales quelque chose pour survivre ! Je pense qu'il faudrait peut-être faire preuve d'un peu plus d'imagination !

M. LE MAIRE — Il n'y a pas beaucoup de solutions entre ces deux là !...

M^{me} CACHEUX — Les commerçants lillois ont une patente parfois très lourde. Le jeu de l'urbanisme commercial fait que la périphérie bénéficie de commerce qui ne paient pas du tout les charges des commerçants du Centre. Pourquoi les commerces périphériques ne contribueraient-ils pas aux charges de la ville-centre ?

Je pense qu'il faut chercher pour trouver des propositions. Je ne pense pas que l'on puisse rester dans le cadre contraignant qui nous est imposé !

M. LE MAIRE — Je voudrais simplement faire observer que l'Etat, par exemple en fin d'année, donne un complément de crédits aux villes. Dans la mesure où on estime que l'Etat retient le produit de la fiscalité, le mouvement serait qu'il y ait dévolution de certaines ressources au profit des communes. Cela demande du temps pour que des Impôts cessent d'être des impôts nationaux et deviennent des impôts communaux. C'est dans ce sens-là qu'il faut aller, mais, présentement, il est plus simple quand on voit les chiffres qui nous sont donnés, de constater que si l'Etat n'augmente pas ses impôts, les communes de par les transferts de charge sont obligées d'augmenter les centimes. Ce mouvement de transfert de l'Etat vers les communes est un mouvement dans le bon sens !

Je crois que devant les difficultés qui sont les nôtres, le grand responsable c'est l'Etat. Il nous faut veiller à assurer une véritable solidarité de toutes les Communes, y compris les communes périphériques sans créer des difficultés insurmontables qui, naturellement, ne permettraient pas de mener à bien le Combat.

M^{me} CACHEUX — Ce que vous venez de dire va au-devant de ma conclusion : c'est enfoncer le clou que l'on enfonce depuis le début de cette réunion, que de réclamer une réforme de la Fiscalité qui ne touche pas seulement la fiscalité des collectivités locales. La plus grande injustice réside dans l'impôt indirect, c'est-à-dire l'impôt sur la consommation. C'est une réforme globale de la fiscalité qu'il faut envisager. Toutefois, dans l'information à faire auprès de la population, il faut aussi donner une note politique et dire que la fiscalité ne peut pas être juste quand elle est appliquée par un Etat injuste ! Donc, « c'est dans la lutte politique qu'il faut s'engager pour une véritable réforme fiscale, mais il faut aussi lutter pour un changement de Pouvoir » !!!

M. LE MAIRE — Je crois que toute la discussion de ce soir était une indication à cet engagement. Chacun a dû le comprendre. Je vous remercie d'avoir bien voulu le rappeler.

M. CATESSON — Je voudrais simplement faire remarquer que le mot « péréquation » est finalement un mot barbare ! Il y a un autre mot qui est beaucoup plus simple, c'est le mot justice. Quand on sait que les cotes mobilières les plus basses de France sont celles de cette malheureuse ville de Neuilly-sur-Seine, on est confondu ! Quand on parle de péréquation, on a un peu tendance à voir cela au plan communautaire ou régional. C'est au plan de la France qu'un impôt juste doit exister ; les gens ayant le même revenu doivent payer les mêmes impôts, point final... Il ne suffit pas qu'une ligne « arbitraire » sur une carte délimite les frontières pour qu'à droite on paie 3.000 F et qu'à gauche on n'en paie que 500 F : c'est injuste. Alors péréquation est un mot barbare qu'il faut remplacer par le mot justice qui reste dans la droite ligne de nos revendications légitimes.

M. LE MAIRE — Il y a beaucoup d'argent à gagner à Paris, compte tenu de l'absence d'impôt dont bénéficient les Parisiens par rapport aux provinciaux !

M. COLICHE — Suite aux interventions de M^{me} CACHEUX et de M. CATESSON, et sans avoir aucune acrimonie vis-à-vis de la Capitale, je soulignerai que Paris bénéficie d'un régime fiscal particulier. Je sais bien que Paris n'est pas une ville en elle-même ; elle lutte pour le devenir actuellement !!! Il faut bien dire qu'au XIX^e siècle, quand l'Etat s'est emparé de Paris il lui a donné un régime fiscal privilégié ! Actuellement, avec la révolution urbaine, les Métropoles de province ont besoin de différents équipements ; mais contrairement à Paris, elles doivent en faire les frais : c'est au plan national que tout cela doit être vu. Il faut absolument, au niveau législatif, que ces problèmes soient posés.

On avait envisagé une réforme fiscale depuis 1959, mais on a été fort « stérile » pour innover en la matière. M. FRISON nous a parlé, la dernière fois de la « réformette » que nous avons eue, réforme de mots plutôt qu'une réforme de fond.

Il faut absolument trouver une fiscalité qui soit adaptée à l'économie actuelle et à l'urbanisme !

M. DASSONVILLE — Vous avez dit, Monsieur le Maire, que le fait d'être une ville-centre comportait financièrement des avantages et des inconvénients. Les inconvénients nous les connaissons bien ; les avantages, je trouve cela moins évident. On a coutume de dire, quant on vient travailler à Lille, qu'on achète à Lille. C'était vrai, il y a dix ans ! Mais depuis dix ans, il y a eu des transformations. On a vu l'Université de Lille s'installer à l'extérieur de la ville, on a vu des sièges de grandes banques aller en banlieue, ainsi que des Administrations et on assiste actuellement à un exode de Lille, d'entreprises lilloises qui vont s'installer dans les zones industrielles que l'on connaît, que ce soit Seclin ou Marcq-en-Barœul. Alors, venir acheter à Lille !... On vient se promener à Lille, on vient visiter les musées, on vient regarder les vitrines, on achète également à Lille, mais il suffit de se rendre le samedi dans les grandes surfaces qui ceignent la ville pour s'apercevoir que les Lillois vont y faire leurs achats pour toute la semaine. Personnellement, je me demande si Lille ne va pas devenir bientôt une ville touristique où l'on trouvera surtout des boutiques de luxe. Je crois que cela aussi va dans le sens d'une « péréquation des charges », « péréquation au niveau des communes de la communauté ». Nous avons bonne conscience, et nous avons été les premiers à prôner la fusion de communes, alors que tout le monde la refusait. Je suppose que d'autres Administrateurs communaux réfléchiront à ce problème plus tard et considéreront que c'est la voie de la sagesse.

M. LE MAIRE — Vous avez raison, M. DASSONVILLE, mais sur ce plan-là, notre Conseil municipal reste dans les mêmes dispositions d'esprit. Nous savons, maintenant, que les fusions volontaires de communes ne pourront se faire qu'à partir d'une péréquation des charges et tous les problèmes que vous avez soulevés sont des problèmes qui sont bien décrits !

Cependant, il ne faudrait pas que participions à un chant de désespérance qui ne se justifierait pas. Je vous le dis, le « centime » — et c'est une indication très précise sur la santé économique d'une ville — après avoir baissé pendant des années, est maintenant en augmentation sensible, ce qui prouve que Lille est en train de se ressaisir dans un mouvement qui est naturellement le départ volontaire d'industries secondaires et le remplacement par des activités du tertiaire. Je crois que ce mouvement-là, nous l'avons souvent décrit. Il est dû essentiellement à l'implantation d'activités tertiaires absolument essentielles à la Cité. Toutefois, le fait de le constater ne retire rien à la démonstration qui a été la vôtre en ce qui concerne tous les problèmes qui étaient posés !

Mes chers collègues, je rédigerai une proposition de résolution le plus rapidement possible qui vous sera transmise. Je souhaite, parce que c'est un acte très important, avoir une réunion avec les représentants des différents groupes pour discuter de cette résolution en même temps que du Budget dont vous êtes saisis.

Nous nous retrouverons le 3 mars avec la discussion et le vote du budget et avec également le vote d'un projet de résolution qui sera la synthèse, en quelque

M. MAUROY

Mauroy

M. FRISON

M. Frison

M. ALLARD

Allard

Me ROMBAUT

Rombaut

Me LEVY

Levy

M. BRIFFAUT

Briffaut

M. HENAUX

Henaux

M. DERIEPPE

Derieppe

M. THIEFFRY

Thieffry

Mlle BOUCHEZ

Mlle Bouchez

M. MOLLET

Mollet

M. DASSONVILLE

Dassonville

M. HUET

Huet

M. LAURENT

Laurent

M. LUSSIEZ

Lussiez

M. CAMELOT

Camelot

M. MIGLOS

Miglos

M. COLICHE

M. Coliche

Mme LASSON

Mme Lasson

M. LEFEVRE

Lefevre

M. BOUTILLEUX

M. Boutilleux

M. DERNONCOURT

M. Dernoncourt

M. CAILLIAU

Cailliau

M. IBLED

Ibled

M. MATRAU

Matrau

Mme VANNEUFVILLE

Mme Vanneufville

Mme DEBAENE

Mme Debaene

M. SIROT

M. Sirot

M. DURIER

Durier

M. CATESSON

Catesson

Mme CACHEUX-HABIGAND

Mme Cacheux-Habigand

M. BURIE

Burie

M. BESNIER

Besnier

M. WAVRANT

M. Wavrant

M. CHOQUEL

Choquel

M. BOCHNER

Bochner

Mme DE MEY

Mme De Mey